CFE-CGC Orange

10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
01 46 79 28 74
secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : CIT/SEN/2026-11-17/04/MB

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
139 rue de Bercy
Télédoc 151
75572 Paris Cedex 12

À l'attention de **Monsieur Roland Lescure**

Paris, le 17 novembre 2026

Objet : Inégalité de traitement entre les salariés de droit privé et les fonctionnaires de l'entreprise Orange concernant les conditions de départ en retraite

Monsieur le Ministre,

Le syndicat CFE-CGC Orange, souhaite attirer votre attention sur la situation sociale préoccupante qui se développe au sein de l'entreprise. En effet, les inégalités de traitement entre les personnels fonctionnaires d'État, historiquement présents dans l'entreprise, et les salariés de droit privé se justifient difficilement. Ce manque d'équité nuit gravement à la cohésion des équipes.

Parmi ces inégalités, une rupture d'égalité financière majeure concerne les conditions de départ en retraite. Bien que tous les personnels exercent les mêmes métiers et contribuent conjointement à la performance économique du Groupe, l'indemnisation de fin de carrière présente une iniquité considérable.

Les écarts constatés

- Pour les salariés de droit privé :

Conformément à l'article 4.4.2 de la Convention Collective Nationale des Télécommunications (CCNT)[1], tout salarié partant à la retraite perçoit une indemnité proportionnelle à son ancienneté et à sa rémunération. Elle représente 20 % du salaire annuel brut entre 10 et 20 ans d'ancienneté, 40 % entre 20 et 30 ans et 60 % à partir de 30 ans d'ancienneté.

- Pour les personnels fonctionnaires :

L'indemnité est inexistante. Tout au plus les fonctionnaires dits « non-cadres » perçoivent une prime forfaitaire de 2 440 euros bruts, montant figé depuis plusieurs années.[2]
Les fonctionnaires « cadres » ne bénéficient d'aucune prime lors de leur départ en retraite, quelle que soit la durée de leur carrière au service de l'entreprise.

Les justifications avancées par la Direction

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000021550694

[2] https://www.cfecgc-orange.org/wp-content/uploads/2026/06/livret_retraite_edition_2026__vf_18_06_26.pdf

La direction d'Orange évoque régulièrement le cadre statutaire de la fonction publique d'État pour justifier l'absence de prime équivalente à celle perçue par les salariés de droit privé.

Pourtant, l'entreprise a déjà fait la démonstration de sa capacité juridique et financière à instaurer des dispositions spécifiques afin d'assurer une cohésion entre les personnels, le plus souvent au bénéfice des salariés de droit privé.

Juridiquement, il n'y a pas d'obstacle à ce qu'une prime de fin de carrière équitable soit instaurée pour reconnaître l'engagement des personnels fonctionnaires. Aucune justification pertinente n'est par ailleurs avancée pour priver les fonctionnaires de cette prime. Notons que la charge financière en incomberait à l'entreprise, et n'a aucun impact sur le budget de l'État ni sur le service des retraites de l'État.

La CFE-CGC Orange porte cette revendication depuis plusieurs années, afin que soient reconnus la carrière des fonctionnaires, leur engagement et leur contribution à faire de cette entreprise ce qu'elle est aujourd'hui. Sans succès pour le moment, en dépit du caractère moralement légitime de cette revendication, dont l'aboutissement donnerait en outre un signal favorable à l'apaisement du climat social, qui se dégrade dangereusement ces dernières années.

C'est pourquoi la CFE-CGC Orange vous demande d'intervenir auprès de la direction générale du Groupe afin de mettre fin à cette discrimination et de garantir un traitement et une reconnaissance justes et équitables pour l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Maria Bouscary
Membre du Conseil des Questions Statutaires d'Orange



Patrice Seurin
Délégué Syndical Central

Copie : Madame Christel Heydemann - Directrice Générale d'Orange